

INFOCHANTIER

INFORMER ▲ CONSULTER ▲ AMÉLIORER



En bref...

Adresse touchée

850, rue des Seigneurs

Calendrier

Début des travaux : vers le printemps ou l'été 2018

Pour en savoir plus sur les grandes étapes à venir, consultez la page 2.

Le projet de travaux majeurs se transforme

En juin 2016, l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) vous annonçait qu'il prévoyait de réaliser des travaux majeurs. L'objectif était de remettre en état l'enveloppe extérieure de votre immeuble qui a plus de 40 ans. Depuis, les études se sont poursuivies et d'autres désordres ont été relevés. L'OMHM a aussi constaté que certains aspects du système électrique ne correspondaient plus aux normes en vigueur. Par mesure préventive, des travaux temporaires ont été effectués dans plusieurs logements. Toutefois, des travaux plus importants devront être réalisés.

Des travaux d'une plus grande envergure

Dans le scénario envisagé en juin 2016, l'OMHM prévoyait de :

- ▶ refaire le revêtement extérieur;
- ▶ remplacer les portes et les fenêtres;
- ▶ refaire les balcons;
- ▶ refaire les entrées avant et arrière;
- ▶ aménager un espace pour les déchets et le recyclage.

Merci! Votre patience et votre collaboration sont appréciées.

Avec les nouvelles données recueillies par nos équipes et compte tenu :

- ▶ des infiltrations d'eau récurrentes par l'enveloppe du bâtiment et autour des fenêtres;
- ▶ de la présence de condensation qui affecte certains plafonds du 8^e étage;
- ▶ des fuites d'eau liées à la plomberie;
- ▶ des traces de moisissure dans plusieurs logements;
- ▶ des problèmes liés au système électrique,

l'OMHM a révisé la portée des travaux prévus afin d'inclure aussi des travaux dans les aires communes et les logements. Ainsi :

- ▶ le système électrique sera refait;
- ▶ la plomberie sera refaite;
- ▶ le système de ventilation des aires communes sera amélioré;
- ▶ de la ventilation et une hotte de cuisine seront ajoutées dans chaque logement;
- ▶ les cuisines et les salles de bain seront rénovées;
- ▶ les entrées avant et arrière seront mieux adaptées pour les personnes à mobilité réduite;
- ▶ certains espaces de rangement au sous-sol (lockers) seront ajoutés et d'autres seront déplacés;
- ▶ la salle communautaire sera réaménagée.

Pour permettre la réalisation des travaux et pour assurer le confort et la sécurité des locataires, l'OMHM devra procéder au relogement temporaire de tous les locataires. Nos équipes vous accompagneront tout au long du processus.

Les grandes étapes à venir

Le relogement se fera graduellement puisque le début des travaux est envisagé seulement vers le printemps ou l'été 2018. Les 17 et 18 mai prochain, votre agente de location et votre agente de liaison iront vous rencontrer individuellement. Surveillez les avis sur votre porte de logement pour connaître les détails et l'heure de la visite.

Ces rencontres permettront d'évaluer les besoins de chacun pour le relogement, d'entendre vos préoccupations et de répondre à vos questions. Des critères de priorité seront ensuite établis pour le relogement et vous seront communiqués.

ÉTÉ 2017

Le relogement commencera pour les personnes qui présentent des symptômes qui pourraient être liés à la présence de moisissures..

AUTOMNE 2017

Des rencontres de consultation seront organisées avec les locataires. La préparation des plans et devis se poursuivra en collaboration avec nos professionnels.

AUTOMNE 2017 - HIVER 2018

Le relogement se poursuivra pour les locataires qui ne seront pas encore déménagés. L'appel d'offres sera lancé par l'OMHM.

PRINTEMPS 2018

Tous les locataires seront installés dans leur nouveau logement. Le contrat sera octroyé à un entrepreneur qui effectuera les travaux.

PRINTEMPS OU ÉTÉ 2018

Les travaux commenceront.

FIN DE 2019

Les travaux devraient être terminés à la fin de 2019.

EN 2020

Les logements seront prêts à être habités. Les locataires qui le souhaiteront pourront réintégrer leur logement.

Avec vous



Le **10 mai dernier**, l'OMHM tenait une rencontre d'information afin de :

- ▶ partager avec les locataires les résultats des études;
- ▶ faire le point sur l'état de santé de votre immeuble et sur les travaux à effectuer;
- ▶ présenter les étapes à venir pour corriger la situation.

Un médecin de la Direction de la santé publique était aussi sur place pour parler des effets de la moisissure sur la santé et répondre aux questions des locataires.

Au cours des prochains mois, d'autres rencontres seront organisées afin de vous informer et de vous consulter. Elles auront lieu à différentes étapes de la planification et de la réalisation des travaux.

L'OMHM souhaite vous entendre, car vous êtes les experts des lieux!

Les consultations vous permettront, entre autres,

- ▶ de discuter avec nous des améliorations à apporter à votre immeuble;
- ▶ d'exprimer vos préférences sur certains aspects des travaux;
- ▶ de valider si les plans répondent à vos besoins futurs.

Surveillez les avis à cet effet. Nous vous attendons en grand nombre!

Présence de moisissures

QUE SONT LES MOISSURES?

Les moisissures sont des champignons microscopiques que l'on trouve à peu près partout et qui ont tendance à s'accumuler dans les endroits humides. Les moisissures dispersent dans l'air de fines particules, les spores, qui peuvent avoir un impact sur la santé si elles sont présentes en quantité importante.

QUELS SONT LEURS EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTÉ?

Les personnes affectées peuvent manifester des symptômes comparables à ceux des allergies :

- ▶ irritation des yeux, du nez et de la gorge;
- ▶ écoulement nasal et congestion des sinus;
- ▶ l'asthme et des infections sous forme de sinusite ou de bronchite sont aussi des effets qu'on rencontre très fréquemment.

Les personnes qui souffrent d'asthme, qui sont sujettes aux bronchites ou à d'autres problèmes respiratoires ou qui fument sont donc plus susceptibles de développer des problèmes liés à la présence de moisissures. Toutefois, les personnes exposées aux moisissures ne développent pas toutes un problème de santé.

Le relogement

En attendant votre rencontre individuelle, voici quelques réponses aux questions les plus fréquentes des locataires.

Q. EST-CE QUE JE VAIS ÊTRE RELOGÉ DANS UN LOGEMENT PROPRE ET REPEINT?

R. Oui, tous les locataires seront relogés dans un logement propre et repeint.

Q. L'OMHM PAIERA-T-IL MON DÉMÉNAGEMENT?

R. Oui. Le déménagement sera effectué par des déménageurs professionnels, engagés et payés par l'OMHM. Des boîtes seront mises à votre disposition. Quand un logement sera attribué, une date de déménagement sera convenue.

Q. QUI PAIERA LES FRAIS DE DÉBRANCHEMENT ET DE REBRANCHEMENT DE MON TÉLÉPHONE?

R. Vous recevrez une allocation de 400 \$ lors du relogement (au départ et au retour). Vous pourrez ainsi payer les frais exigés par les fournisseurs de services publics pour le changement d'adresse postale, le débranchement et le rebranchement des services de téléphone, câble et Internet.

Q. EST-CE QUE LE COÛT DE MON LOYER SERA LE MÊME?

R. Le coût du loyer continuera à être établi selon les règles actuelles.

Q. EST-CE QUE JE POURRAI REVENIR DANS MON LOGEMENT APRÈS LES TRAVAUX?

R. Sauf exception, vous pourrez revenir aux habitations Terrasse Coursol une fois les travaux terminés.



Des questions ou des préoccupations concernant les travaux, le relogement ou votre état de santé?

Communiquez avec **Julie Chalifour**, votre agente de liaison, en composant le **514 872-9224**.

Travaux réalisés par :



Travaux financés par :



L'OMHM À VOTRE SERVICE! | 514 872-OMHM (6646)

ENTRETIEN, RÉPARATIONS ET EXTERMINATION 7 H À 23 H – 7 J/7 | RÉPARATIONS URGENTES ET SÉCURITÉ 24 H/24 – 7 J/7